**36ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2020)**

**Mongolie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 4 novembre 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais remercier la délégation de la Mongolie pour la présentation de son rapport.

La France invite les autorités mongoles à poursuivre les efforts engagés en matière de droits de l’Homme et à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. Renforcer l'indépendance du système judiciaire, notamment en supprimant les amendements aux lois sur le statut juridique des juges adoptés en mars 2019, sur les procureurs et sur la lutte contre la corruption ;

2. Mettre en place un mécanisme effectif de recueil et de traitement des plaintes dans les cas de torture et d'autres formes de mauvais traitement ;

3. Protéger les défenseurs des droits de l'Homme contre les attaques, les menaces et l'intimidation ;

4. Mettre un terme aux violations des droits de l'Homme liées aux atteintes à l'environnement.

Je vous remercie./.